



Changement de propriétaire et charges

Par **machak**, le **11/06/2014** à **18:22**

Bonjour

Bonjour,

Suite au rachat de notre petit immeuble par un nouveau propriétaire, nous souhaitons avoir une régularisation des charges. Pendant 17 mois de travaux, nous étions seuls locataires, et sortions les poubelles, ménage nous-même puis les ouvriers du chantier se sont branchés (EDF + EAU) sur les parties communes suite à 3 sinistres. Nous avons continué à payer les charges et le loyer en comptant sur la régularisation afin de réajuster le montant des 17 mois de travaux et charges. Or, les 12 premiers mois nous avons continué à payer à l'ancien syndic du propriétaire précédent comme convenu entre eux. Le nouveau propriétaire nous demande donc de réclamer la régularisation des charges à l'ancien propriétaire (qui est injoignable et vivrait d'après le syndic à l'étranger). Question : le nouveau propriétaire n'est-il pas responsable du montant du loyer et des charges de son locataire dès la signature de l'acte d'achat? et en ce cas, peut-on lui demander de faire les démarches avec son vendeur et son syndic. Merci.